

Nantes, le 9 septembre 2019

Rentrée régionale des transports scolaires

Point de rentrée des transports scolaires en Sarthe

La Région des Pays de la Loire, en charge des transports scolaires, véhicule plus de 140 000 élèves et apprentis. Deux ans après s'être vue confier la mission des transports par car, en application de la loi NOTRe, la Région s'est pleinement saisie de cette nouvelle compétence en travaillant notamment à l'harmonisation des services proposés aux familles sur les 5 départements et en créant une marque unique de référence : Aléop. Une semaine après la reprise des circuits scolaires, la Région dresse un premier bilan de terrain en tenant compte des spécificités de chaque département et revient sur les nouveautés de la rentrée 2019.

« La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de transport scolaire en faveur des élèves et de leur famille. Grâce à la nouvelle tarification unique et au paiement échelonné, nous avons permis à une majorité de familles ligériennes d'alléger leur budget de rentrée. Une politique dont nous voyons les premiers effets puisque nous constatons une augmentation sensible des inscriptions pour cette rentrée 2019, qui atteint +16 % en Sarthe. Nous maintenons, par ailleurs, notre effort pour assurer un service public de qualité et les équipes des services régionaux de transport sont à pied d'œuvre pour optimiser les ajustements nécessaires et régler les difficultés rencontrées dans la mise en place du nouveau système unifié. » assure Roch Brancour, vice-président du Conseil régional en charge des transports.

Le tarif unique fait sa rentrée

Nouvel avantage pour les familles sarthoises, l'abonnement aux transports scolaires est désormais de 110 € par an par enfant, inférieur au tarif pratiqué précédemment. Une gratuité est applicable dès le 3^{ème} enfant transporté ainsi qu'un demi-tarif de 55€ pour les élèves des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Cette nouvelle tarification est assortie de facilités de paiement en 3 fois pour alléger le budget rentrée des familles. Nouveauté 2019 également : les apprentis peuvent désormais accéder aux services de transport scolaire et bénéficier de la même tarification.

Ce nouveau tarif est aussi appliqué aux élèves scolarisés dans des établissements d'un autre département que celui de leur domicile, illustration de l'échelle régionale des transports scolaires.

Une nouvelle procédure d'inscription en ligne

A ce jour, plus de 142 000 inscriptions ont été enregistrées et validées, dont 98% ont été saisies en ligne par les familles sarthoises, grâce à une procédure simplifiée sur www.aleop.paysdelaloire.fr, le nouveau site dédié aux transports collectifs en Pays de la Loire. Afin de ne pas pénaliser les familles qui auraient pu rencontrer des difficultés d'accès au module d'inscription cet été, la Région a étendu la période d'inscription sans appliquer de majoration pour les inscriptions tardives. Effet de l'ouverture aux internes et aux apprentis, désormais éligibles au transport scolaire par autocar et train au tarif de 110 € par an en Sarthe, on constate une augmentation de 3 600 inscriptions à cette rentrée (+16 %).

Une nouvelle billettique pour toute la scolarité

De nouvelles cartes à puce, qui seront utilisées pendant toute la scolarité des élèves, ont remplacé les cartes d'abonnement. A ce jour, plus de 92% des élèves ligériens inscrits ont reçu leur carte, les

autres sont en cours d'envoi. D'ici la fin de l'acheminement, les élèves qui n'auraient pas reçu leur carte sont autorisés à monter à bord de leur car ou de leur train sans pénalité.

L'information voyageurs au cœur de la qualité de service

95% des horaires de passage des navettes scolaires sont actuellement disponibles en ligne, sur le site web aleop.paysdelaloire.fr, via le compte personnel que chaque famille a créé lors de son inscription. La mise en place du système unifié gérant une base de données de +140 000 élèves et plus de 15 500 points d'arrêt à l'échelle régionale a cependant rencontré des difficultés dans l'affichage des horaires. Consciente des désagréments occasionnés et dans un souci d'amélioration du service, la Région travaille à l'optimisation de cet affichage.

« Afin de maintenir un service de proximité, les services de transports régionaux ont été maintenus dans chaque département. En complément du site aleop.paysdelaloire.fr, l'équipe des services transports régionaux de la Sarthe est pleinement mobilisée pour assurer une information continue et de qualité aux voyageurs par mail, téléphone ou à son accueil. Depuis cet été, elle est présente pour apporter des informations pratiques et répondre aux questions, fréquentes en période de rentrée ou soulevées par le nouveau système. », précise Béatrice Latouche, conseillère régionale déléguée aux transports scolaires.

Priorité à la sécurité

Parmi les nouveautés 2019, des actions de sensibilisation seront mises en œuvre en partenariat avec les établissements et les transporteurs, et un gilet fluorescent « haute visibilité » sera distribué aux élèves ligériens d'ici la fin de l'année 2019.

Les transports scolaires des Pays de la Loire en chiffres

- + 140 000 élèves transportés sur 3 400 circuits chaque jour
- + 15 500 points d'arrêts scolaires
- Environ 70 entreprises intervenant pour la Région dans les transports scolaires
- Coût annuel de l'harmonisation des tarifs pour la Région = 4,7 M€
- Coût réel annuel du transport scolaire : +900 €/élève/an
- Soit un budget régional annuel de 130 M€

Les transports scolaires en Sarthe à la rentrée 2019

- 23 600 jeunes inscrits (+16% par rapport à 2018) : 8 000 lycéens, 12 400 collégiens, et 2 600 primaires
- 17 200 scolaires de la maternelle à la terminale sur 425 circuits scolaires
- 6 entreprises de transports
- 4 000 élèves (majorité de lycéens) voyagent sur 15 lignes régulières
- 95 % des familles sarthoises ont dématérialisé leur saisie
- Un abonnement à 110 €/an/élève en 2019 contre 120 € en 2018
- Contacts usagers : aleop72@paysdelaloire.fr - 02.43.61.37.20

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97